



MONTPELLIER 2020

La lettre de « Sursaut »

Juin 2016, n°37

Les mois de juin et juillet sont l'occasion annuelle du déroulement de nombreux festivals et autres manifestations : ils vont parcourir les planches de nos théâtres, les cimaises de nos musées, les pelouses de nos stades, les cours et les jardins de nos monuments, sans compter les grands rendez-vous télévisuels sportifs nationaux et internationaux. Ils nous permettent, à chaque fois, de mesurer les fossés qui séparent ces événements et leurs acteurs (professionnels ou amateurs) pourtant tous regroupés sous les mêmes rubriques médiatiques. Les comédiens amateurs du « Juin le plus long » de Montpellier permettaient ainsi de régaler les spectateurs de leur « 12 hommes en colère » pour la somme modique de 3 euros. Les places du Printemps des Comédiens commençaient à 10 euros, voire moins, mais pouvaient atteindre 80 euros pour Zingaro à Béziers. Avignon propose ses meilleures places dans la Cour d'Honneur pour ses « Damnés » avec les comédiens du Français à 38 euros. C'est proche de l'échelle des tarifs du Festival de Radio France de Montpellier dont les places s'échelonnent de 10 à 45 euros. Par contre il vous en coûtera jusqu'à 150 euros pour aller écouter Eddy Mitchell à Juan les Pins et 270 pour assister au « *Così fan tutte* » d'Aix en Provence. Si nous ouvrons la porte vers le sport et ses coulisses le curseur franchit un autre saut : comptez au moins 200 euros pour aller à Marseille voir France-Allemagne et jusqu'à 800 pour la finale. Sans oublier la prime de licenciement de 22 millions d'euros qui semble promise à Laurent Blanc : elle est passée quasiment inaperçue ou « normale » en plein débat sur le réforme du code du travail !

Festival, euro, culture et sport :



En tous cas, ne boudons pas notre plaisir de montpelliérain : Frédéric Bazille au musée Fabre, « Terminal P » à la Panacée, Barthélémy Toguou à Sainte Anne, Elina Brotherus au Pavillon Populaire, pour ne citer que quelques expositions (dont les trois dernières, il faut le souligner, sont gratuites). Le printemps des Comédiens cède sa place au Festival de la danse qui, lui-même, sera suivi de celui de Radio France avec ses concerts gratuits et disséminés sur le territoire de la Métropole.



Nous avons évoqué, dans notre premier « Sursaut » combien la culture « mosaïque » qui animait notre ville nous paraissait un fondement identitaire profond de notre ville. Certains prônent actuellement le regroupement de l'ensemble de ces manifestations sous un label unique de « Festival de Montpellier ». Nous n'aurions probablement pas grand-chose à y gagner mais beaucoup plus à perdre. Une image mosaïque donne une idée bien plus riche de notre vie culturelle car plus diversifiée, elle assure une meilleure visibilité et attire un public plus divers. Une manifestation unique risquerait vite d'être une proie médiatique et économique plus facile se jouant au détriment des initiatives locales : regardons les succès inattendus du FISE ou du festival des fanfares.

Nous assistons actuellement à la lutte sourde que se livrent le Département et la Métropole sur le partage des compétences en matière de culture. Espérons que c'est cet esprit « mosaïque » qui présidera à son dénouement : personne n'y gagnerait s'il s'agissait d'une inféodation d'appartenance jalousement revendiquée par les uns ou les autres. Les enjeux entraînent souvent les acteurs à jouer vers le bas dans

une défense de près carrés plutôt que vers le haut dans une conjugaison de ressources et de forces. Les citoyens s'y trouveraient de toute façon pris en otage. Ils souffrent déjà suffisamment du fait qu'à l'aube d'une nouvelle saison théâtrale tant d'obscurités pèsent sur les programmations et les directions du Centre Dramatique National ou du théâtre Jean Vilar. La démocratie a d'autres exigences de clarté dans les choix culturels de programmes et de nominations surtout lorsqu'elles concernent l'utilisation de l'argent public.

Soirée CONTROVERSES : « Liberté de mouvement et pratiques de contention »



Nous avons eu le plaisir d'accueillir la contrôleur générale des lieux de privation de liberté, Adeline HAZAN pour une rencontre publique organisée salle Pagézy avec deux autres partenaires : l'association régionale d'aide à la santé mentale Languedoc-Roussillon et la Ligue de droits de l'homme. Le maire de la ville, Monsieur Philippe SAUREL, était représenté par Caroline NAVARRE, conseillère municipale adjointe déléguée à la prévention santé et aux droits des femmes. Nous avons le privilège d'accueillir la contrôleur générale des lieux de privation de liberté à un moment où un événement survenu dans un établissement psychiatrique avait mis son action en lumière. Sa fonction a été créée en juillet 2007 afin de « s'assurer que les droits fondamentaux des personnes privées de liberté sont respectés et de contrôler les conditions de leur prise en charge ». Elle constitue une autorité administrative indépendante. Le CGLPL est nommé par décret du Président de la République pour un mandat unique d'une durée de 6 ans. Jean Marie DELARUE, a été nommé le 11 juin 2008. Adeline HAZAN lui succède le 9 juillet 2014.

« Le degré de civilisation d'une société se mesure à la manière dont elle traite ses fous et ses marginaux » avait énoncé le psychiatre Lucien BONNAFE, médecin directeur de l'hôpital de Saint Alban pendant la deuxième guerre mondiale. A cet aune, comment peut apparaître notre société ? Force est de constater qu'un pli sécuritaire s'est installé dans notre « vivre ensemble » atteignant particulièrement rejaillissant très négativement sur rapport entretenu avec les personnes en difficultés psychiques ou mentales. La contention est de plus en plus pratiquée dans les institutions psychiatriques à grands renforts de chambres d'isolement et de « kit » d'attachement des malades sur leur lit. Un « kit Pinel » est en d'ailleurs vente, reprenant sans pudeur le nom du médecin qui historiquement est le symbole au contraire de celui qui a délivré les « aliénés » de leurs chaînes après la Révolution française.



« Kit Pinel de contention »

Adeline HAZAN a rappelé, à cette occasion, que les pratiques de contention renforcées n'avaient aucun encadrement législatif jusqu'à la parution en de la récente loi de santé du 26 janvier 2016. Le deuxième intervenant, professeur émérite de droit public à l'Université Paris Sud, a insisté d'ailleurs sur ce paradoxe : la « contention » est un terme inconnu en droit français, et pourtant on en applique des règles. La cour européenne des droits de l'homme précise cependant dans son arrêt 63 de janvier-février 2014 que « les mesures de contention ne doivent jamais être utilisées pour punir les détenus, mais pour les empêcher d'agir d'une manière dangereuse pour eux-mêmes, pour autrui ou pour la sécurité de la prison ». La contention ne serait justifiée que comme ultime recours, en cas de dangerosité possible, lorsqu'il n'y en a aucun autre. François JULIEN-LAFFERIERE

ouvre d'ailleurs la conclusion de son exposé remarquablement documenté sur une différenciation entre contention psychique et physique et se demande si la première n'est pas plus grave que la seconde, sachant cependant que les deux peuvent se surajouter.

Auparavant, Gérard LAURENCIN, psychiatre toulousain, ancien chef de service à l'hôpital Marchant, avait entretenu le public sur la façon dont l'usage de la contention a toujours traversé l'histoire de la psychiatrie. Il s'est officialisé en France par le décret royal de 1656 créant l'Hôpital Général à Paris pour enfermer tous les errants et marginaux de la nation, mendiants, prostituées, libertins et « fous ». Michel FOUCAULT dans son « Histoire de la folie à l'âge classique » en a fait le point de départ de la psychiatrie, discipline qui ne devait apparaître qu'un siècle et demi après. Le médecin aliéniste PINEL s'émeut des conditions dans lesquels on enferme les « aliénés » et rappelle qu'il ne faut pas s'étonner que « si l'on traite un homme comme un chien, il se conduise comme un chien ». Il libère les aliénés de leurs chaînes et inaugure l'apparition de l'hôpital psychiatrique. Les aliénés y sont traités de façon plus « morale » mais dans une mise à l'écart de la société. Il faudra attendre la psychothérapie institutionnelle et le secteur pour qu'à partir de 1950 une politique d'ouverture du soin à la vie sociale se mette en place. Gérard LAURENCIN évoque la recherche de Raphaël CARRE, présent à la rencontre, dans sa thèse sur la contention où il croise un recensement de la littérature sur la contention avec le vécu des patients. Il y pointe notamment les inégalités dans le recours à la contention : elle s'adresse surtout aux hommes, surtout jeunes et surtout d'origine étrangère.

En conclusion, la question que pose son recours est celui de ce qui peut être acceptable dans sa durée : quelle peut-elle être pour rester dans ce que l'on pourrait appeler « l'humainement acceptable » ?



Adeline HAZAN - 20minutes.fr

Adeline HAZAN est juriste de formation. Juge des enfants au Tribunal des Grande Instance de Paris, elle a présidé le syndicat national de la magistrature de 1986 à 1989. Elle a une longue expérience d'élue : conseillère régionale, députée européenne, maire de Reims et présidente de Reims Métropole de 2008 à 2014, elle a également travaillé auprès de Lionel JOSPIN et Martine AUBRY. Elle est venue présenter les recommandations qu'elle a formulées après l'inspection qu'elle a faite dans un établissement public rhodanien suite à la demande de parents qui avaient constaté que leur fille y était enfermée en chambre d'isolement depuis 17 mois. Ce fait est venu conforter le constat que les pratiques de contention étaient en progression constante depuis 10 ans en France. A cela s'ajoutent d'autres prescriptions humainement inacceptables : absence de sonnette d'alarme, absence de toilettes, présence de caméra voire de micro, maintien en pyjama ... La CGLPL part du rappel d'un principe : toute privation de liberté est attentatoire aux droits fondamentaux de l'homme : ce principe soit rappelé comme tel comme préalable. La contention ne peut être le fait d'une « prescription » : elle est une « décision ». La différence de terme est importante car le second introduit la possibilité d'un recours, au contraire du premier. De plus, elle clôt le débat qui s'était introduit lors de la préparation de loi de santé et qui avait divisé certains professionnels au sujet de savoir si la contention pouvait être un acte thérapeutique : la loi a tranché en disant que ce ne pouvait être le cas ? La loi a également rendu obligatoire la création d'un registre où sont consignées les décisions et les déroulements des contentions. La contrôleur ajoute, enfin, que ces mesures doivent connaître une limite maximale dans le temps : 12 heures pour la contention, 24 heures pour l'isolement. L'ensemble des recommandations peut être consulté sur le site du CGLPL : www.cglpl.fr/tag/psychiatrie. Pour rappel : en 1952, le psychiatre Philippe PAUMELLE avait soutenu sa thèse où il montrait comment on pouvait traiter la violence dans ce qui était appelé alors « les quartiers d'agités » en hôpital psychiatrique. Il avait simplement commencé à créer des réunions où les professionnels pouvaient parler de leurs pratiques et de leur relation aux malades. C'était avant même que les neuroleptiques soient introduits dans les soins. Il est dommage que l'on oublie ces vérités premières et basiques : la violence se développe là où l'on a supprimé la parole.

Pour information : la CGLPL a rendu le 5 juillet un rapport très intéressant sur « *la prise en charge de la radicalisation islamiste en milieu carcéral : les unités dédiées ouvertes en 2016* ». Il est consultable sur son site.

Tribune libre :

Gérard DORIVAL nous gratifie ce mois-ci de deux tribunes libres. La première, selon ses termes, plus sérieuse, la seconde plus légère : ne boudons pas notre plaisir.

Montpellier Hérault Rugby : L'opportunité d'une synthèse de raison ? Gérard DORIVAL

L'environnement humain du Montpellier Hérault Rugby, au-delà de la malheureuse conjoncture du moment, est traversé par deux « écoles » :

Celle de la victoire à tout prix, la fin justifiant les moyens, en l'occurrence colossaux, physiquement et financièrement, étrangers en très grand nombre venus d'un autre hémisphère notamment afrikans développant un jeu de percussion puissant, avec le support d'un public inconditionnel, seulement lorsque la victoire est au bout cependant, qui, par transfert, se « réalise » à travers une identification à la réussite, quelles que soient les méthodes.



jpeg.midilibre.fr

Une approche plus centrée sur les « valeurs » particulières propres au rugby, plus formatrice, se référant au « modèle montpelliérain » du sport : un sport de haut niveau laissant une place majeure sinon décisive à quelques jeunes français voire montpelliérains issus d'un centre de formation très performant.

Cette politique a connu son heure de gloire, il y a peu, en 2011 : je faisais partie de ceux qui, dans l'allégresse, sont montés alors à Paris pour cette finale du Top 14, certes perdue sur la fin face au Stade Toulousain, alors, et depuis longtemps, à son apogée. C'était l'époque, renouvelée par une autre demi-finale, des « quatre fantastiques » qui, aujourd'hui ne seraient même pas éligibles à être réservistes !

L'argument que les jeunes seraient a priori, aujourd'hui moins bons est fallacieux puisqu'on ne leur laisse aucune chance et qu'ils font les beaux jours de nombre d'autres clubs.

L'inélégance vexatoire, pour rester sobre, infligée gratuitement pour son dernier match à François Trinh Duc par l'entraîneur Jack White est symptomatique du fossé éthique qui sépare les deux conceptions.

Les connaisseurs savent que la victoire, certes notable, célébrée médiatiquement, de manière tonitruante, dans la « petite » coupe d'Europe, face à une bonne équipe de milieu de tableau du championnat anglais, n'est absolument pas au niveau d'une finale du Top 14.

La gestion sportive et logistique actuelle n'a donc pas rejoint sportivement la précédente, jugée avec une condescendance déplacée, et nul ne peut prétendre qu'une relève éventuelle signerait la mort du rugby à Montpellier !

Le Président du club, grand chef d'entreprise célébré et reconnu, au parcours personnel par ailleurs exemplaire, serait bien avisé de tenter désormais une synthèse intelligente et efficace entre ces deux approches pour les rendre complémentaires et non antinomiques.

Le rugby à Montpellier n'y perdrait pas son âme et tous les passionnés de ce sport communieraient à partir de son authenticité retrouvée.

Le SELFIE...

En ce début d'été, au-delà des lourdes problématiques du moment, je m'autorise une « brève » légère, en guise de tribune.

Le selfie est, n'est-ce pas, ô combien, devenu très à la mode à partir des smartphones ou autres iPhones, avec une variante qui fait fureur, celle de la vidéo.

C'est un plaisir, en famille ou entre amis, en étant soi-même aussi sur la photo, ce que le retardateur autorisait aléatoirement, de diffuser un moment de partage souvent festif : c'est le selfie authentique.



La tentation de la mise en scène n'est pas loin dans certaines circonstances parfois dramatiques pour singer les médias et jouer les lanceurs d'alerte au petit pied, afin d'œuvrer pour telle ou telle cause : c'est le selfie émotionnel ou militant.

Le montage ponctuel et artificiel (à l'aide si besoin d'une perche !) d'une proximité fugace et recherchée avec une célébrité du sport, du show bizz ou de la politique, trahissant l'intention de l'affichage diffusé d'un lien illusoire et factice, traduit un phénomène psychologiquement dramatique de représentation : exister par transfert : c'est le selfie « people ».

Une certaine Nabila, héroïne confirmée, pourtant confondante de niaiserie suave, de la télé réalité, a franchi un degré supplémentaire pour exploiter la candeur des groupies : le selfie payant.

Les échanges de selfies prennent, paraît-il, une dimension sexuelle : les sexties.

Il est certain que les selfies sont devenus les vecteurs d'un nouveau langage social : cette socialisation a son alphabet : les attitudes, la forme de la bouche...etc.

Le narcissisme et l'individualisme sont promus, au dépend d'une communication collective.

La publication affichée est plus séduisante que la réalité : le paraître l'emporte sur l'être.

L'immédiateté est l'impératif, au détriment d'une réflexion sur la durée.

La civilisation du texte est battue en brèche par celle de l'image, si réductrice et ne cultivant que les apparences

Il y va de la personnalité de chacun : exister par soi-même ou par personne interposée : Le « Je est un autre » d'Arthur Rimbaud.

Finalement, nous ne sommes pas si loin des lourdes problématiques éludées au début : les questions

référendaires révèlent des surprises qui, pour une part, ont pour source une démocratie imparfaite et biaisée, chacun ne pouvant posséder l'intégrité et l'autonomie de jugement.

« Oublier les morts serait les tuer une deuxième fois » (Elie Wiesel)



Michel ROCARD (parismatch.com)

Ce début du mois de Juillet a été fatal à de grandes figures de notre histoire contemporaine : Michel ROCARD dont il est inutile de rappeler l'importance qu'il a prise dans la construction de notre gauche de fin du XXe siècle et Elie WIESEL, « mémoire éternelle » de ce que l'homme a pu faire subir à l'homme.



Elie WIESEL (chouchani.com)

On pourrait y ajouter, Yves BONNEFOY, immense poète et écrivain. Il est naturel de leur rendre hommage.

AGENDA :

Déjà deux dates que vous pouvez inscrire sur vos calendriers :

Le 11 septembre, l'Antigone des associations

Le 15 septembre : soirée controverses avec Claudy LEBRETON. D'ores et déjà l'on peut consulter le rapport qu'il a présenté au premier ministre sur l'aménagement du territoire sur notre site :

<http://www.montpellier-2020.fr/medias/files/rapport-final-lebreton-mai.pdf>

RAPPEL :

Plus que jamais nous rappelons que **cette « Lettre » doit être l'affaire de tous**... N'hésitez pas à transmettre vos courriers et articles à notre rédaction en les adressant à Joseph MORNET : mentor.jch@numericable.fr.

Les documents de « MONTPELLIER 2020 » sont consultables sur son site

www.montpellier-2020.fr

vous pouvez y trouver, outre nos textes, les documents et images de notre journée de Narbonne, des comptes rendus de presse, des tweets ... n'hésitez pas à inter réagir !

Pour soutenir l'action de « Montpellier 2020 », adhérez en envoyant ce bulletin d'adhésion !

BULLETIN D'ADHESION

Monsieur, Madame ou raison sociale :

Profession ou statut social :

Habitant

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

s'acquitte de la somme de :

- 50 €
- 20 € (étudiant, chômeur)

au titre de l'année 2016 et est membre de l'Association MONTPELLIER 2020

Payable par chèque à l'ordre de « association Montpellier 2020 »

Adresser à : Eric PEREZ, 29 rue Clément Mirabel, 34660 COURNONTERRAL

Fait à :

le :

Signature :